

Votre adhésion ou abonnement pour l'année 2017

Pratique :
 vous pouvez
 adhérer
 et vous abonner
 en ligne sur le
 site de l'ADTC

Nom :Prénom.....

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Tél. : Courriel :

Merci d'écrire LISIBLEMENT votre adresse électronique

1. Cotisations :

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> 17 € pour une personne | <input type="radio"/> 30 € association sans salarié } |
| <input type="radio"/> 23 € pour un couple | <input type="radio"/> 60 € association avec salariés } 1 |
| <input type="radio"/> 3 € étudiant ou chômeur | <input type="radio"/> 120 € entreprise < 50 salariés } |
| | <input type="radio"/> 240 € entreprise > 50 salariés } |

2. Don de soutien

Votre adhésion et votre don vous donnent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du total des deux, dans la limite fixée par la loi. Un reçu fiscal vous sera adressé. **1 + 2**

3. Abonnement à ADTC Infos : 15 €. **3**

Total de votre règlement (chèque à l'ordre de l'ADTC) : **1 + 2 + 3**

Fait à, le 2017 Signature :

Abonnez-vous à la lettre électronique mensuelle sur le site internet de l'ADTC !

Quelques informations utiles

Comment avez-vous connu l'ADTC ?

Tous les adhérents sont invités à participer :

- aux réunions mensuelles des commissions transports collectifs et vélos-piétons
- aux réunions des sections locales (Voiironnais, Grésivaudan, St Egrève, Eybens-Poisat, Meylan-La Tronche et Campus)

Renseignez-vous auprès de la permanence.

Consultez régulièrement les activités de l'ADTC sur notre site internet : www.adtc-grenoble.org ,
 sur la page facebook www.facebook.com/adtc.grenoble (accessible sans avoir de compte facebook)
 ou sur twitter [@ADTCgrenoble](https://twitter.com/ADTCgrenoble)

Merci de votre soutien !